

A&M FAMILY
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 2, rue de l'Aquitaine à 68390 SAUSHEIM
RCS MULHOUSE : 941 272 122

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le **2 avril**,
A 11 Heures,

Monsieur Ferdi SACIRI,
Demeurant 1, Impasse de l'Eglise à 68490 BANTZENHEIM,

Propriétaire de 2 500 actions, sur les 5 000 existantes, de 10 euros composant le capital social de la société A&M FAMILY,

Associé et Président de ladite Société,

ET

Madame **Emina BAKIC**, épouse **SACIRI**,
Demeurant 1, Impasse de l'Eglise à 68490 BANTZENHEIM,

Propriétaire de 2 500 actions, sur les 5 000 existantes, de 10 euros composant le capital social de la société A&M FAMILY,

Associée de ladite société,

Ont pris les décisions suivantes :

- Ratification de la décision du Président de transfert de siège,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Monsieur Ferdi SACIRI et Madame Emina BAKIC, épouse SACIRI, associés représentant ensemble l'intégralité du capital social, après avoir pris connaissance de la décision en date de ce jour du Président, dûment constatée par procès-verbal, de transfert du siège social du 2, rue de l'Aquitaine à 68390 SAUSHEIM au 45, rue du Sauvage à 68100 MULHOUSE, et ce, à compter de ce jour, ratifient à l'unanimité ladite décision de transfert de siège, conformément aux stipulations de l'article 4 des statuts de la Société.

DEUXIEME DECISION

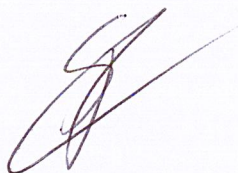
Monsieur Ferdi SACIRI et Madame Emina BAKIC, épouse SACIRI, associés représentant ensemble l'intégralité du capital social, décident à l'unanimité de modifier corrélativement au transfert de siège les statuts en changeant toute mention à l'adresse du « 2, rue de l'Aquitaine à 68390 SAUSHEIM » par la mention « 45, rue du Sauvage à 68100 MULHOUSE ».

TROISIEME DECISION

Monsieur Ferdi SACIRI et Madame Emina BAKIC, épouse SACIRI, associés représentant ensemble l'intégralité du capital social, donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par les associés et consigné sur le registre de ses décisions.

Ferdi SACIRI



**Emina BAKIC, épouse
SACIRI**

